Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260413-2026_04_01_07-DE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

Date de Publication :

16 avril 2026

L'an deux mil vingt six
le treize avril à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mickaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : HAQUIN Mickaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne, MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne, LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER Dominique, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, GABORIEAU Cédric, SOUBIRAN Vincent, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/04/01/07 : Questions diverses

Réhabilitation de l'ancienne carrière de La Broussillais

Madame Marie-Jeanne DESPRÉS informe l'assemblée qu'elle réunira prochainement la commission « environnement – travaux » avec les riverains de l'ancienne carrière de La Broussillais et les responsables de la carrière au sujet de l'état des lieux et du devenir du site de La Broussillais. Le but de cette réunion est d'entendre les différentes propositions de réhabilitation du site qui seront soumises au Conseil Municipal pour avis.

Information concernant la voirie (64 968 m de chemins ruraux / 45 964 m de voies communales)

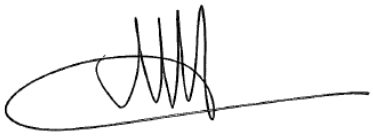
- Commission des travaux : vendredi 17 avril 2026 à 18h30 - Ordre du jour : programme voirie à réaliser par Dinan Agglomération : environ 1km 500 sur 2026

- Mickaël HAQUIN précise à la nouvelle assemblée que les travaux de voirie commandés par Dinan Agglomération en 2025 sur la route de Rocherel, sur le secteur de Boucouët, et à Forte Epaule sont non conformes et ne peuvent pas être acceptés en l'état. Une réclamation a été faite à Dinan Agglomération afin que l'entreprise qui les a réalisés procède à une reprise complète des travaux.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY



Le Maire,
Mickaël HAQUIN.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.